



UNION EUROPÉENNE

UNIDIR

INSTITUT DES
NATIONS UNIES POUR
LA RECHERCHE SUR
LE DÉSARMEMENT



NATIONS UNIES

ENCOURAGER LES DÉBATS POUR UN TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES

À propos de l'**UNIDIR**

L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) – un institut autonome dans le système des Nations Unies – mène des recherches sur le désarmement et la sécurité. L'UNIDIR est établi à Genève, centre de négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement et la non-prolifération et siège de la Conférence du désarmement. L'Institut étudie les questions relatives à la diplomatie mondiale, à l'ensemble des armes existantes et futures, ainsi qu'aux tensions et conflits locaux. Collaborant depuis 1980 avec des chercheurs, des diplomates, des fonctionnaires nationaux, des organisations non gouvernementales et d'autres institutions, l'UNIDIR sert de lien entre la communauté des chercheurs et les gouvernements. Les activités de l'UNIDIR sont financées par les contributions que lui versent des gouvernements et des fondations. Le site web de l'Institut est accessible à l'adresse suivante : www.unidir.org

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les vues exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les vues ou les opinions de l'Organisation des Nations Unies, de l'UNIDIR, de son personnel ou des États ou institutions qui apportent leur concours à l'Institut.

Copyright © Nations Unies, 2010
Tous droits réservés

UNIDIR/2010/5



Avant-propos

Le commerce des armes classiques étant toujours plus complexe et mondialisé, les problèmes liés au commerce illicite et non réglementé d'armes touchent toutes les régions et tous les pays. Les systèmes nationaux et régionaux de contrôle des exportations d'armes n'étant pas uniformes, certains domaines du commerce d'armes sont mal réglementés. Depuis quelques années, les États conviennent de la nécessité de lutter contre les problèmes liés au commerce non réglementé d'armes classiques et leur détournement vers des marchés illicites et d'engager une action internationale à cet effet.

Les Nations Unies ont entamé un processus visant à négocier un instrument international juridiquement contraignant sur le commerce des armes. J'ai eu l'honneur de présider le Groupe d'experts gouvernementaux de 2008 sur un traité sur le commerce des armes ainsi que les deux sessions de 2009 du Groupe de travail à composition non limitée pour un tel traité ; ces deux groupes ont examiné divers éléments comme les buts et objectifs, la portée et les paramètres d'un traité ainsi que d'autres aspects pour lesquels il serait possible de dégager un consensus en vue de les inclure dans cet instrument sans préjuger du résultat final. Cette année marque une nouvelle phase du processus d'élaboration d'un traité ; il reste cinq semaines de réunions du Comité préparatoire avant la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes qui aura lieu en 2012.

Cette conférence aura pour objectif d'élaborer un traité global juridiquement contraignant sur le commerce des armes classiques. L'objectif général d'un tel instrument serait d'empêcher les transferts d'armes qui ne sont pas responsables en adoptant les normes internationales les plus strictes pour le transfert des armes classiques. Depuis le début du processus d'élaboration d'un traité, une approche étape par étape s'est mise en place entre les États Membres de l'ONU ainsi qu'entre la société civile, les organisations régionales et internationales et l'industrie.

L'une de ces initiatives est le projet engagé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) qui consistait à organiser une série de séminaires régionaux dans différentes parties du monde pour faire progresser les débats sur un traité sur le commerce des armes, faire en sorte que les acteurs soient mieux informés et favoriser les échanges de vues entre les États Membres de l'ONU et d'autres acteurs concernés. Ce projet a joué un rôle extrêmement important en nous aidant à mieux comprendre les enjeux d'un tel traité et à trouver des solutions originales.

Le projet de l'Union européenne et de l'UNIDIR a été particulièrement apprécié et nous a permis de comprendre comment l'idée d'un traité sur le commerce des armes est perçue dans les différentes régions. Au fil des réunions du Comité préparatoire, nous examinerons les priorités et les préoccupations qui ont été exprimées par les États et nous efforcerons de les traiter de manière constructive en associant toutes les parties aux

débats. Les positions régionales revêtent une importance cruciale dans la façon d'aborder les questions de paix et de sécurité surtout lorsqu'elles sont prises dans leur contexte et sont destinées à alimenter une stratégie mondiale pour traiter ces questions.

Le calendrier des négociations des Nations Unies nous fixe un objectif très clair et nous impose d'affiner nos positions et de mieux comprendre les enjeux des discussions. Le Comité préparatoire doit, en effet, recommander à la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes les éléments à retenir pour concevoir un instrument juridiquement contraignant qui soit efficace et équilibré et qui établisse les normes internationales communes les plus strictes possibles pour le transfert des armes classiques.

Le processus d'élaboration d'un traité sur le commerce des armes est une véritable initiative multilatérale et le caractère universel de ce traité sera indispensable pour en faire un instrument fort et efficace. Des échanges suivis entre tous sont essentiels pour que les États Membres et les autres acteurs engagés dans le processus comprennent mieux les positions des uns et des autres et travaillent ensemble à l'instauration d'un monde meilleur et plus sûr pour tous.

L'initiative de l'Union européenne et de l'UNIDIR a favorisé les débats sur un traité sur le commerce des armes et permis de préciser les différents points de vue régionaux qui sont des contributions précieuses pour un tel instrument. Je suis convaincu que ces discussions ainsi que les conclusions du projet présentées dans ce rapport s'avéreront très utiles et appuieront la tâche délicate des Nations Unies. Les questions et problèmes complexes liés au contrôle des transferts d'armes classiques impliquent non seulement une action internationale concertée mais aussi la volonté politique de chacun de dépasser les intérêts particuliers et de s'évertuer à améliorer notre sécurité collective – l'ambition de nos prédécesseurs qui créèrent l'Organisation des Nations Unies.

Je souhaite ardemment que les États profitent des conclusions du projet de l'Union européenne et de l'UNIDIR pour renforcer l'engagement qu'ils ont pris de poursuivre les discussions et de s'impliquer dans le processus multilatéral d'élaboration d'un traité solide et rigoureux sur le commerce des armes.

Ambassadeur Roberto García Moritán

Ministère argentin des affaires étrangères

Président du Comité préparatoire pour la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes



L'Union européenne a été dès le début l'un des plus fervents partisans de l'initiative pour un traité sur le commerce des armes. Nous pensons que l'élaboration d'un tel instrument offre une chance incroyable de s'attaquer aux problèmes que pose la prolifération incontrôlée et non réglementée des armes classiques pour la stabilité et la sécurité internationales.

Si plusieurs instruments nationaux et régionaux ont été conçus ces dernières années pour réglementer le commerce légal des armes, la communauté internationale ne s'est toujours pas dotée d'un instrument international complet sur cette question qui ne connaît pas de frontières. Les failles et lacunes qui demeurent aujourd'hui expliquent que d'importantes quantités d'armes classiques se retrouvent sur le marché illicite et soient livrées à des États ou à des acteurs non étatiques dans des zones où elles ne manqueront pas d'exacerber l'instabilité et les conflits.

Vu l'ampleur des problèmes, la nécessité d'entamer des négociations pour un traité juridiquement contraignant sur le commerce des armes se fait de plus en plus forte. Un traité global et complet établira des normes internationales communes pour le transfert des armes classiques, conformes aux responsabilités qui incombent aujourd'hui aux États en vertu du droit international.

Nous sommes heureux de constater que l'initiative pour un traité sur le commerce des armes suscite un intérêt croissant auprès des États Membres de l'ONU comme en attestent les débats qui ont eu lieu au sein du Groupe d'experts gouvernementaux en 2008 et du Groupe de travail à composition non limitée en 2009. Depuis l'adoption en 2009 de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur un traité sur le commerce des armes, le processus d'élaboration du traité est entré dans une nouvelle phase de négociation qui aboutira à la Conférence des Nations Unies de 2012. La Conférence est chargée d'élaborer un instrument juridiquement contraignant sur la base de recommandations du Comité préparatoire qui doit se réunir à plusieurs reprises d'ici là.

Dans ce contexte et afin d'élargir la participation aux débats sur un traité sur le commerce des armes, l'Union européenne a adopté en janvier 2009 une Décision du Conseil pour soutenir le processus d'élaboration d'un traité avec un projet que l'UNIDIR a été chargé de mettre en œuvre. Ce projet entendait faire en sorte que les acteurs régionaux et nationaux, les États Membres de l'ONU, la société civile et l'industrie soient mieux informés des discussions internationales sur un éventuel traité. Cette initiative de l'Union européenne est conforme à notre politique en matière de sécurité décrite dans la stratégie européenne de sécurité ainsi que dans nos stratégies sur les armes de destruction massive et sur les armes légères et de petit calibre qui ont toutes été adoptées par le Conseil de l'Union européenne. Toutes ces stratégies se fondent sur

les principes suivants: le multilatéralisme efficace, la prévention et la coopération internationale.

Les séminaires de l'Union européenne et de l'UNIDIR furent l'occasion de confronter les positions et les préoccupations de chacun et d'apprendre les uns des autres. Des propositions ambitieuses ont été avancées pour un traité solide qui réunirait tous les principaux acteurs concernés. Il n'en reste pas moins qu'une tâche délicate nous attend pour trouver le juste équilibre entre efficacité et universalité.

L'Union européenne estime que seul un traité mondial accepté par tous les États et instaurant les normes internationales les plus strictes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques permettra de réduire le plus possible les risques de détournement de transferts et de déstabilisation. Ce traité devrait parallèlement simplifier le commerce licite et le rendre plus sûr.

La phase de négociation que nous allons entamer est plus que jamais une phase évolutive. Nous devrions tous saisir la chance qui nous est offerte de prendre part aux travaux.

Je suis convaincue que le projet de l'Union européenne et de l'UNIDIR a joué en ce sens un rôle précieux en stimulant une participation mondiale aux discussions sur un traité sur le commerce des armes et en préparant le terrain pour les négociations de cet instrument international ambitieux. En aidant les États à mieux comprendre les enjeux de ce processus, le projet de l'Union européenne et de l'UNIDIR a joué un rôle de premier ordre en favorisant une plus grande participation au processus des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes.

Nous espérons recueillir le fruit de nos efforts lors des travaux du Comité préparatoire au cours des mois à venir. L'Union européenne est déterminée à poursuivre ses efforts de sensibilisation et nous appelons tous les États Membres de l'ONU à continuer à participer de manière constructive à ce processus difficile mais inestimable. Notre objectif est d'obtenir des États qu'ils s'entendent lors de la Conférence des Nations Unies de 2012 sur un traité juridiquement contraignant, solide et rigoureux, engageant les États à respecter et appliquer des normes internationales arrêtées d'un commun accord pour le transfert d'armes classiques. Nous ne doutons pas que tous les États Membres de l'ONU ont à cœur d'atteindre cet objectif.

Annalisa Giannella

*Représentante de l'Union européenne
pour la non-prolifération et le désarmement*



Les processus multilatéraux nécessitent une participation active de toute une série de protagonistes pour favoriser la compréhension réciproque et parvenir à un consensus. C'est assurément le cas du processus d'élaboration d'un traité sur le commerce des armes. En plus des réunions du Comité préparatoire déjà prévues, des échanges suivis seront nécessaires aux niveaux national et régional entre toute une série d'acteurs – qu'il s'agisse des États Membres de l'ONU, d'organisations régionales ou internationales, de la société civile ou de l'industrie.

Ce rapport présente les résultats d'un projet que l'UNIDIR a mis en œuvre pour l'Union européenne; le but était de faire en sorte que les acteurs concernés soient mieux informés des discussions sur un éventuel traité sur le commerce des armes et de faciliter les échanges de vues. Une telle activité relève du mandat de l'Institut qui doit faciliter les efforts déployés en vue d'assurer une plus grande sécurité internationale et permettre à tous les États de participer en connaissance de cause à ces efforts. L'UNIDIR s'efforce de promouvoir le processus d'élaboration d'un traité sur le commerce des armes et je tiens à remercier nos collègues de l'Union européenne de nous avoir confié ce projet exaltant qui a été productif.

Dans le cadre de ce projet, l'UNIDIR a organisé six séminaires régionaux en Afrique, aux Amériques, en Asie, au Moyen-Orient et en Europe. Le projet a soutenu et encouragé, aux niveaux national et régional, les débats pour un traité juridiquement contraignant sur le commerce des armes établissant des normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques. En examinant les difficultés, les préoccupations et les priorités régionales et nationales, les séminaires ont mis en évidence des questions cruciales pour le processus et permis d'avancer des solutions et des propositions originales. Le projet a bénéficié du soutien et de la participation de centaines d'acteurs de différents pays, continents et communautés et ce sont ces contributions précieuses que nous entendons partager dans le présent rapport.

J'espère que les séminaires régionaux organisés dans le cadre du projet de l'Union européenne et de l'UNIDIR contribueront au processus multilatéral engagé par les Nations Unies et qu'ils auront été l'une des nombreuses initiatives menées pour favoriser un monde plus sûr pour les générations futures.

Theresa Hitchens
Directrice, UNIDIR

Si le commerce des armes classiques concerne toutes les régions et tous les pays, les problèmes liés au commerce illégal et non réglementé de ces armes ont également une ampleur mondiale. Les transferts illicites d'armes compromettent la paix, la sécurité et la stabilité. Des armes illicites peuvent servir à enfreindre les droits de l'homme ou le droit international humanitaire et compromettre le développement durable; elles sont donc particulièrement préjudiciables pour les pays en développement.

Les Nations Unies ont engagé un processus visant à négocier en 2012 un instrument juridiquement contraignant sur le commerce des armes. L'Union européenne, qui est l'un des plus fervents partisans du processus d'élaboration d'un traité sur le commerce des armes, a décidé en 2009 d'engager un projet chargé de mener une série de séminaires régionaux et d'autres activités pour promouvoir les débats pour un tel instrument. L'Union européenne a confié la mise en œuvre de ce projet à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR).

Ce document présente les résultats du projet, notamment des idées et des recommandations ainsi que les difficultés mises en évidence par les participants lors des séminaires régionaux. Avant de les présenter, il convient de faire un bref rappel sur le commerce des armes classiques.



Vue d'ensemble du commerce des armes

Après la fin de la guerre froide, le volume mondial des transferts d'armes classiques a reculé pour ne représenter en 2002 que 38% du niveau le plus élevé atteint durant la guerre froide. Depuis lors, le volume n'a cessé de progresser sauf en 2008. Bien qu'il soit impossible d'estimer avec précision la valeur financière du commerce international des armes, il était évalué en 2007 à 51,5 milliards de dollars des États-Unis, soit 0,3% du commerce mondial.

Depuis les années 80, les principaux exportateurs sont les États-Unis, la Russie, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni. Entre 2004 et 2008, ces cinq pays ont réalisé 78% des exportations mondiales d'armes. Aux deux plus gros importateurs que sont la Chine et l'Inde depuis la fin des années 90 vient s'ajouter un très grand nombre de petits importateurs.

Il existe néanmoins de très grandes différences entre les régions. Les États-Unis sont, sur le continent américain, le premier importateur d'armes classiques pour la période 2004-2008, en provenance principalement de l'Union européenne. Le continent américain est pourtant, dans l'ensemble, une destination relativement limitée des transferts d'armes classiques.

Entre 1999 et 2008, les transferts d'armes vers le Moyen-Orient n'ont cessé de progresser. Entre 2004 et 2008, le Moyen-Orient représentait 21% des importations d'armes classiques au niveau mondial. Les importations d'armes en Asie ont dans l'ensemble augmenté; entre 2004 et 2008, l'Asie était le plus gros importateur d'armes classiques avec près de 40% du total mondial.

La production d'armes en Afrique étant limitée, la région compte beaucoup sur les importations d'armes. L'Afrique ne représente pourtant que 3,5% du total mondial des importations d'armes.

Plusieurs pays européens et des pays d'Asie centrale figurent parmi les plus gros exportateurs d'armes classiques. Au cours des dix dernières années, l'Europe et l'Asie centrale réunies ont enregistré une progression de leurs importations et exportations d'armes. Si le volume des exportations de l'ensemble de la région a progressé, celui de l'Asie centrale a reculé entre 2004 et 2008.

08 | Le projet de l'Union européenne et de l'UNIDIR sur un traité sur le commerce des armes

En janvier 2009, le Conseil de l'Union européenne a adopté une décision concernant le soutien d'activités de l'Union européenne visant à promouvoir le processus d'élaboration d'un traité sur le commerce des armes, dans le cadre de la stratégie européenne de sécurité (2009/42/PESC). L'objectif du projet était de favoriser la participation de toutes les parties prenantes aux débats sur un traité sur le commerce des armes, d'intégrer les contributions nationales et régionales au processus international en cours et d'aider à déterminer le champ d'application et les implications d'un traité sur le commerce des armes.

Pour atteindre ces objectifs, l'UNIDIR a été chargé d'organiser une série de séminaires régionaux et plusieurs autres activités. L'Institut a mené six séminaires et plusieurs activités au cours desquels furent discutés les paramètres, le champ d'application et les implications possibles d'un traité, le processus des Nations Unies pour un traité ainsi que les positions et les priorités régionales. Ont participé à ces rencontres des représentants des États, des organisations régionales et non-gouvernementales, de l'industrie, des États membres de l'Union européenne, de l'UNIDIR, du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et d'organisations partenaires comme l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm (SIPRI) et la Fondation pour la recherche stratégique (FRS).

Les séminaires suivaient tous le même déroulement avec un aperçu général d'un traité et de son contexte, un examen du champ d'application et des implications d'un traité, ainsi que des discussions sur les positions et priorités régionales et d'autres processus connexes. Un temps de discussion était toujours prévu pour réunir des idées concernant les actions à entreprendre, des recommandations et des suggestions.



Les séminaires régionaux et les autres activités du projet ont eu lieu entre février 2009 et février 2010 :

- un séminaire pour l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale et l'Afrique du Nord à Dakar (Sénégal), 28-29 avril 2009 ;
- un séminaire pour les pays des Amériques et les Caraïbes à Mexico (Mexique), 18-19 juin 2009 ;
- un séminaire pour le Moyen-Orient à Amman (Jordanie), 28-29 juillet 2009 ;
- un séminaire pour l'Asie et le Pacifique à Kuala Lumpur (Malaisie), 13-14 octobre 2009 ;
- un séminaire pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe à Addis-Abeba (Éthiopie), 10-11 décembre 2009 ;
- et un séminaire pour l'Europe élargie, à Vienne (Autriche), 11 février 2010.

D'autres rencontres furent organisées :

- une manifestation pour lancer le projet, à Genève (Suisse), 24 février 2009 ;
- un événement organisé en marge de la Première Commission à l'occasion de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, 20 octobre 2009 ;
- et un séminaire de clôture à Vienne (Autriche), 12 février 2010.

Des rapports de synthèse de tous les séminaires régionaux ainsi que le rapport final du projet sont disponibles sur le site web de l'UNIDIR.

10 | Idées principales, difficultés et prochaines étapes

Les discussions des séminaires régionaux ont largement contribué à déterminer les éléments d'un traité sur le commerce des armes, y compris ses paramètres, ainsi que son champ d'application et les implications possibles. Cette section présente les principales positions défendues lors des séminaires régionaux. Même si elles ne font pas forcément consensus, ces questions et suggestions évoquées lors de chaque séminaire semblaient être largement soutenues par les participants.

Un traité global fondé sur des paramètres universellement admis

Les États considèrent que l'absence de réglementation du commerce des armes classiques est un problème auquel il convient de remédier. Comme les problèmes liés au commerce des armes classiques non contrôlé ou mal réglementé sont largement répandus dans le monde, ils doivent être réglés au niveau international. La plupart des participants ont préconisé un traité objectif et pratique, universel et juridiquement contraignant, trouvant le juste équilibre entre ses ambitions et la possibilité d'être appliqué.

L'importance de concevoir des paramètres ne permettant pas une trop grande marge de flexibilité ni d'interprétation a été soulignée. Plusieurs participants ont insisté sur l'importance d'élaborer un traité qui laisse aux États la possibilité de produire, d'exporter, d'importer et de transférer des armes classiques en fonction de leurs besoins. Les droits de légitime défense et d'autodétermination ont été soulignés à de nombreuses reprises.

La suggestion la plus courante concernant les paramètres d'un traité sur le commerce des armes est qu'ils devraient se fonder sur les obligations actuelles des États en vertu du droit international comme la Charte des Nations Unies ou les Conventions de Genève. De nombreux participants ont aussi demandé que soient inclus des principes du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et de la sécurité humaine. En outre, le développement durable et la stabilité régionale sont les sujets les plus fréquemment cités comme devant être pris sérieusement en compte dans l'évocation des répercussions du commerce des armes au moment de la rédaction du traité.

Il a été souligné à plusieurs reprises qu'un traité ne devrait pas dresser de listes de contrôle standard ni établir de catégories d'États destinataires, mais définir des critères objectifs pouvant être universellement appliqués dans le cadre d'un examen minutieux de chaque demande.

Un traité complet, pratique et applicable

Les discussions sur le champ d'application d'un traité ont principalement porté sur l'élaboration d'un instrument qui utiliserait les sept catégories du Registre des armes classiques de l'ONU auxquelles viendrait s'ajouter



une catégorie pour les armes légères et de petit calibre (ALPC) ; il s'agit de la formule dite « 7+1 ». Lors de la plupart des séminaires régionaux, la nécessité d'inclure les ALPC comme une catégorie d'armes à part entière était jugée particulièrement importante. Dans certaines régions, l'idée d'un champ d'application allant bien au-delà de la formule « 7+1 » était particulièrement forte. Dans de nombreuses régions, les participants ont souligné la nécessité d'inclure aussi les munitions dans le champ d'application d'un traité. Des participants ont également évoqué la possibilité d'inclure toute une série d'articles comme les explosifs, les pièces et composants, les biens à double usage et la technologie de fabrication. Les autres participants, qui étaient très sceptiques à l'égard de l'inclusion de ces catégories, ont mis en garde contre le risque d'un champ d'application trop large. Certains participants ont simplement indiqué qu'un traité sur le commerce des armes devrait couvrir « toutes les armes classiques et munitions ».

Les participants ont pris bonne note qu'il n'existe à ce jour aucun instrument comportant une liste d'armes pouvant délimiter le champ d'application d'un traité sur le commerce des armes. De nombreux participants ont toutefois évoqué la possibilité d'utiliser certaines listes existantes comme par exemple celles de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ou de l'Arrangement de Wassenaar. Des participants ont fait observer qu'une formule « allégée » sans de longues listes détaillant les catégories d'armes serait plus facile à négocier et serait plus flexible pour des évolutions ultérieures. Il était largement admis que chaque État devrait appliquer de bonne foi un tel traité en adoptant les mesures réglementaires et législatives nécessaires.

S'agissant des activités qui pourraient ou devraient être couvertes, les avis étaient très partagés et dans certains cas contradictoires. Un grand nombre de participants s'accordaient à dire qu'un traité sur le commerce des armes devrait porter – au minimum – sur l'exportation, l'importation, le transit et le transbordement. La réexportation a aussi été souvent citée comme un aspect capital sur lequel devrait porter un système complet de contrôle et un accent particulier a été mis sur des procédures nationales efficaces d'octroi de licences d'exportations avec des contrôles des utilisateurs finals. De plus, certains participants ont cité la production, la fabrication locale, la production sous licence à l'étranger et le transfert de technologie comme des catégories d'activités et de transactions devant être couvertes par un traité. De nombreux participants ont également déclaré qu'un traité sur le commerce des armes pourrait régler des problèmes liés au courtage illicite d'armes. D'autres participants ont mis en garde contre la multiplication des catégories, rappelant qu'un traité ne permettrait pas de régler tous les problèmes liés au commerce d'armes classiques.

Il est ressorti des séminaires que la réglementation nationale sur les armes et sur la possession d'armes par les civils ne devrait pas entrer dans le champ d'application d'un traité sur le commerce des armes;

une position qui rappelle les recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux de 2008.

Une transparence accrue des transferts d'armes classiques

La transparence a été soulignée comme devant être une caractéristique majeure des décisions sur les transferts d'armes dans le cadre d'un traité sur le commerce des armes, même si tout le monde s'accorde à reconnaître le caractère sensible des informations concernées.

Des participants ont préconisé l'établissement régulier de rapports nationaux sur l'application du traité pour donner la preuve du respect de l'instrument ainsi que des conférences d'examen régulières pour traiter les questions concernant l'application du traité. Si de nombreux participants sont convenus qu'un mécanisme de transparence serait un élément fondamental d'un traité sur le commerce des armes, ils ont souligné la nécessité d'un mécanisme venant compléter et non compromettre ou répéter des efforts déjà engagés, adapté au but qui lui est assigné et comportant des processus précis pour veiller au respect du traité.

Assistance et coopération

L'assistance et la coopération internationales ainsi que le renforcement des capacités ont été cités comme des facteurs importants pour l'élaboration d'un traité sur le commerce des armes et pour le contrôle du respect de ses dispositions. De nombreux participants ont insisté sur la nécessité d'inclure un mécanisme d'assistance et de renforcement des capacités pour permettre à tous les signataires de respecter les engagements souscrits aux termes du traité et de s'acquitter pleinement de leurs obligations.

Il incombe à la fois aux importateurs et aux exportateurs de négocier et d'appliquer un traité sur le commerce des armes

De nombreux participants ont demandé à ce que la question du rôle des États dans le cadre d'un traité soit scrupuleusement étudiée et clairement précisée. De nombreux participants estiment qu'un traité sur le commerce des armes devrait garantir l'égalité des droits des importateurs et des exportateurs et plusieurs participants ont insisté sur la nécessité d'impliquer les grands fabricants et exportateurs d'armes classiques dans le processus de négociation puis dans la mise en œuvre du traité.



Le processus devrait s'inspirer des actions régionales et des instruments existants

Un appel général a été lancé pour que des enseignements soient tirés des accords régionaux existants concernant les questions de mise en œuvre d'un instrument. De nombreux participants ont souligné qu'il faudrait appliquer correctement les instruments régionaux qui contrôlent le commerce des armes et renforcer les processus internationaux. Les discussions ont mis en évidence le potentiel que représentent les accords régionaux pour le processus d'élaboration d'un traité sur le commerce des armes. Une participation active suivie des organisations régionales a été jugée extrêmement importante pour le processus de même que les consultations régionales.

Des participants ont fait observer que les réflexions régionales peuvent être très utiles pour harmoniser les différentes législations en matière d'exportation, d'importation et d'enregistrement des armes. D'autres ont évoqué la possibilité de s'inspirer d'expériences régionales pour trouver des idées d'arrangements en matière d'assistance et de coopération pouvant s'appliquer à un traité sur le commerce des armes. Certains participants ont souligné la nécessité d'impliquer les organisations régionales dans la formulation de positions régionales avant l'ouverture des négociations.

Difficultés

Le processus d'élaboration d'un traité global juridiquement contraignant pour contrôler le commerce des armes classiques n'ira pas sans difficultés. Les gageures les plus fréquemment citées par les participants étaient les suivantes : comment défendre les priorités et les intérêts très divers des États pour un traité sur le commerce des armes, compte tenu surtout du peu de temps qu'il reste avant la Conférence des Nations Unies de 2012 pour un tel instrument, et comment gérer les différentes modalités d'application vu la diversité des États parties potentiels.

Les prochaines étapes

La poursuite de discussions suivies entre les États Membres de l'ONU est considérée comme la prochaine étape la plus importante du processus. Le Groupe de travail à composition non limitée et le Comité préparatoire qui lui a succédé ont été salués comme des instances d'échanges de vues ouvertes à tous et de nombreux participants ont souligné l'importance de poursuivre les discussions intergouvernementales dans le cadre des Nations Unies. Il est ressorti des séminaires régionaux qu'il importe de continuer à examiner les différents aspects et d'éventuels éléments concrets d'un traité et de son application. Certains participants ont

14 | Idées principales, difficultés et prochaines étapes

fait observer que les positions de tous les États devraient être prises en considération dès l'ouverture des négociations et ce afin d'obtenir l'adhésion au traité du plus grand nombre d'États possible.

L'une des idées les plus fortes exprimées lors des séminaires régionaux est que les négociations d'un traité devraient impliquer toute une série d'acteurs – organismes habilités à délivrer des licences, parlementaires, secteur privé, industrie de défense et société civile. Une autre idée fortement appuyée est celle d'ouvrir les débats au plus grand nombre en organisant des discussions régionales et en prévoyant d'autres cadres permettant aux États d'être informés sur le projet de traité et d'exprimer leurs avis et leurs préoccupations.

De nombreux participants aux séminaires ont insisté sur la nécessité de prévoir, parallèlement aux négociations diplomatiques, des projets concrets de formation et de renforcement des capacités. Les acteurs nationaux devraient étudier les changements qui s'imposent pour améliorer les contrôles nationaux des transferts d'armes et voir comment partager les enseignements tirés des pratiques nationales et des accords actuels. De nombreux participants ont fait observer que les questions liées à l'application du traité devraient être examinées dès que possible, même s'il reste des points à préciser.

Les suggestions suivantes sont des mesures concrètes qui pourraient être prises aux niveaux national, régional et international dans le cadre du processus d'élaboration d'un traité sur le commerce des armes.

Au niveau national

- Réunions de coordination nationale pour les acteurs concernés (ministères, industrie, parlementaires, organisations non gouvernementales, etc.)
- Sensibilisation des Commissions nationales ou des organes de coordination consacrés aux ALPC ou aux armes classiques
- Examen de la réglementation et des mécanismes nationaux de contrôle des exportations
- Nomination de coordonnateurs ou de points de contact nationaux
- Évaluation du système national en place pour les contrôles des transferts d'armes classiques
- Élaboration d'un plan national de contrôle des transferts avec identification des besoins d'assistance en termes de ressources et définition des priorités

Au niveau régional

- Rencontres des responsables de l'élaboration des politiques et sommets de haut niveau produisant des déclarations, des positions communes et des instruments pertinents sur un traité sur le commerce des armes
- Appui régional renforcé au Président du Comité préparatoire par le biais de consultations régionales
- Orientation régionale ou sous-régionale concernant les contrôles des transferts d'armes, avec des lois types et des bonnes pratiques
- Formations pratiques aux contrôles des exportations
- Recherche sur les systèmes régionaux existants et sur leur application

Au niveau international

- Recherche sur les instruments nationaux, régionaux et internationaux existants
- Recherche sur les accords et processus connexes pertinents pour le traité proposé
- Participation des représentants des organisations régionales aux réunions du Comité préparatoire pour un traité sur le commerce des armes
- Saisie de bonnes pratiques, de lois types, etc. dans une base de données ou sur un site web accessible à tous
- Travail préparatoire sur les questions de fond entre les réunions du Comité préparatoire



Entre février 2009 et février 2010, l'UNIDIR a réuni des idées et recommandations de près de 300 représentants d'États, d'organisations internationales et régionales et de la société civile, concernant le champ d'application, les paramètres et les implications d'un traité sur le commerce des armes. Le fait de réunir des gens dans différentes régions du monde dans le cadre de séminaires régionaux organisés pour le compte de l'Union européenne a permis un vaste échange de vues riche d'enseignements.

Les discussions ont montré que la majorité des gouvernements préconisent un traité global qui couvrirait plusieurs catégories d'armes classiques. Si lors des séminaires, de nombreux participants ont déclaré qu'un traité devrait porter sur l'ensemble des armes classiques et leurs munitions, il est certain que les ALPC en tant que catégorie à part entière présentent des difficultés dans de nombreuses régions et méritent une attention particulière.

La transparence a été mentionnée comme principe fondamental de l'application d'un traité sur le commerce des armes. De nombreux participants ont souligné la nécessité d'inclure dans le traité un mécanisme d'assistance et de renforcement des capacités techniques.

D'aucuns ont fait observer que les importateurs et les exportateurs devraient avoir autant de responsabilités et que le processus d'élaboration d'un traité sur le commerce des armes doit rester placé sous le signe de l'ouverture et tenter de dégager un consensus. Un appel général a été lancé pour que des enseignements soient tirés des accords régionaux existants pour voir comment ils sont appliqués; quant à la poursuite de la participation active des organisations régionales, elle a été jugée extrêmement importante pour le processus, de même que les consultations régionales.

D'autres discussions concernant les différents aspects et éléments d'un traité ainsi que son application seront nécessaires d'ici à la tenue de la Conférence de 2012 pour un traité sur le commerce des armes. Ces débats devront impliquer toute une série d'acteurs pas seulement gouvernementaux, mais aussi de la société civile et du secteur privé.

Les priorités et les intérêts des États pour un traité sur le commerce des armes varient selon qu'ils produisent, exportent ou importent des armes, ou qu'ils souffrent des conséquences des armes illicites. Le fait qu'il reste peu de temps pour les débats et les négociations est un problème pour tous les acteurs concernés. Cela étant, l'accélération de l'intérêt suscité par l'initiative pour un traité sur le commerce des armes, l'engagement résolu des États qui sont les auteurs des résolutions portant sur un traité sur le commerce des armes, ainsi que la mobilisation de la société civile et de la grande majorité de la communauté internationale à l'égard du processus sont autant de signes forts qui confirment la nécessité d'un traité sur le commerce des armes et les chances d'un tel instrument.